

ANNIE DEVOS

Administratrice générale, Administration générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Experte du groupe de travail du Conseil de Coopération pénologique (PC-CP), Conseil d'Europe

Où étiez-vous le 22 mars passé lors des attentats à Bruxelles? Qu'avez-vous éprouvé ce jour-là?

Je conduisais mes deux enfants à l'école lorsque nous avons entendu à la radio qu'une détonation avait eu lieu à l'aéroport de Zaventem. J'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait d'un attentat, car la menace terroriste était élevée depuis plusieurs mois. J'ai déposé mes enfants à l'école, puis je suis partie au bureau où, j'ai appris que deux collègues étaient sur la ligne de métro où avaient eu lieu entretemps d'autres explosions.

Comment s'est déroulée l'intervention de vos services?

Les services d'accueil des victimes ont contacté plus de 850 victimes et proches par courrier, en vue de leur proposer nos services. Il s'agit de proches des victimes décédées, mais également de victimes directes et indirectes, qu'elles aient été blessées lors des attentats ou non. Ces personnes ont été contactées à plusieurs stades de la procédure afin de leur transmettre des informations sur des étapes ou démarches à effectuer particulières (déclaration de personne lésée, constitution de partie civile, séances d'information, etc.).

Nous avons également accompagné des familles de victimes décédées lors d'une quinzaine de rencontres entre les familles et les médecins légistes et membres du service d'identification des victimes.

Nous travaillons en étroite collaboration avec Rachid Madrane, Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des Maisons de Justice. La façon de travailler de nos services, de nos assistants de Justice, est remarquable. Nous avons appris à vivre avec la situation et faisons de notre mieux pour la gérer de manière professionnelle. Cela dit, ce n'était pas notre premier attentat: nous avons déjà été marqués par l'attentat au musée juif. Ce nouvel attentat, c'était vraiment plus la question du «quand» que du «si», à vrai dire...

N'y a-t-il pas eu, dans les jours et semaines suivant les attentats, une tension particulièrement grande entre vos deux pôles d'activité, le suivi des victimes et le suivi des personnes condamnées à des sanctions pénales?

Pas du tout. Nous évitons toute polarisation. Depuis toujours, nous appliquons la même méthodologie de travail visant la responsabilisation. Avant tout, nous essayons de comprendre et, dans un deuxième temps, nous visons l'émancipation sociale de la victime et de la personne suivie pénalement. Nous essayons de contrer les effets pervers du statut social de victime ou de délinquant; nous nous adressons à eux dans un moment précis de leur parcours et nous les accompagnons pour un moment. Les deux situations doivent être gérées dans une perspective d'inclusion sociale.

D'où vient ce problème de l'islamisme radical en Belgique?

La problématique se situe à plusieurs niveaux. Chaque personne l'interprètera de façon spécifique, accordant à un certain facteur plus d'importance qu'à un autre. Il y a certainement des aspects sociaux qui ont été insuffisamment pris en compte, auxquels on n'a pas fait attention. En 1967, en reconnaissance d'un don apporté après le dramatique incendie du magasin «Innovation», la Belgique a offert un pavillon de l'Expo 58 au roi Fayçal d'Arabie saoudite. Ce lieu est par la suite devenu le «Centre islamique et culturel de Belgique». A l'instar de l'islam prêché en Arabie Saoudite, le courant wahhabite s'y est progressivement développé.

A la suite de l'arrêt de l'immigration italienne dans les années 60 et 70, nous avons également connu une vague d'immigration, entre autres marocaine et turque, pour subvenir aux besoins du secteur de la construction et des industries minière, métallurgique et chimique. Une fois le regroupement familial opéré, les institutions publiques ont manqué de porter l'attention nécessaire aux femmes et aux familles, de les intégrer suffisamment. Beaucoup ont donc continué à vivre selon des modes de vie qui ne correspondaient pas aux standards belges. Si la scolarisation des enfants a permis de constituer une classe moyenne dans ces populations, la panne de l'ascenseur social résultant de la crise économique a enrayé cette dynamique et a conduit à ce que des quartiers à problèmes subsistent.

Quelle est l'importance du facteur religieux? Certains psychologues pensent que les extrémistes violents ont en règle générale un trouble de personnalité et n'utilisent la religion qu'en guise de prétexte. Quel est votre avis là-dessus?

Il existe deux auteurs, Gilles Kepel et Olivier Roy, qui parlent pour l'un de la «radicalisation de l'islam» et pour l'autre de «l'islamisation de la radicalité». Je pense qu'ils ont tous deux raison: tout dépend du point de vue adopté. Pour certains individus, l'aspect religieux est très important, avec des notions comme l'oummat (de «ummat islamiyya», soit la nation islamique, la communauté musulmane prise dans son ensemble, ndlr) et le shâm («terre sacrée de l'islam», correspond géographiquement à la «Grande Syrie», ndlr) formant la base d'un discours mythique auquel ils adhèrent. Lorsqu'on visionne les vidéos de propagande de l'EI, on y trouve des histoires de guerriers, de conquérants, de grands vainqueurs, de toute une série d'individus ayant pu surmonter l'adversité grâce à des valeurs comme la solidarité et le courage.

Le storytelling est très important dans leur idéologie, ce qui contribue certainement à convaincre bon nombre d'individus en quête de spiritualité ou d'identité. D'autre part, il y a des gens qui ont un parcours de délinquant ou des problèmes de santé mentale et qui sont avant tout attirés par la violence. Il y a de tout.

Ce qui est frappant, c'est la proportion de femmes. Dans nos dossiers «radicalisme», la part des femmes est de 25%, alors qu'en matière pénale elle n'est normalement que de 5% à 10%. De ce point de vue, c'est assez singulier. Du point de vue de l'islam radical, ces femmes jouent un rôle actif dans le soutien au projet djihadiste.

Le Ministre Madrane a coutume de dire qu'il n'y a pas de profil-type, d'histoire-type, de situation-type. Chaque cas est singulier. La question est de savoir ce qui sert d'élément déclencheur: qu'est-ce qui provoque le basculement vers l'islamisme radical? Nous avons encore beaucoup à apprendre à ce sujet.

Maintenant une question plus axée sur la pratique: est-ce que c'est possible de dé-radicaliser quelqu'un?

Nous ne parlons pas de «déradicalisation», car cela impliquerait une modification totale de la structure mentale de la personne en question - une sorte d'opération delete-reset - ce qui n'est évidemment pas réaliste. Nous essayons seulement d'arriver au «désengagement» de la violence. Avant tout, il faut pouvoir entrer en dialogue avec ces personnes, ce qui n'est pas toujours facile au vu de l'état psychologique de certaines d'entre elles.

Le travail de préparation des entretiens avec la direction est ici primordial. À Bruxelles, où le nombre de personnes radicalisées est le plus élevé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le travail de coaching avec nos assistants de justice est très poussé, surtout lorsqu'il s'agit d'étudier les réseaux familiaux. Après les attentats, nous sommes entrés en contact avec tous nos justiciables ayant un lien familial avec les auteurs. Ces personnes nous ont dit que nous étions les premières personnes avec lesquelles ils pouvaient parler librement de ce sujet, sans subir de reproches. L'objectif est de trouver dans l'entourage des personnes radicalisées les «ressources pertinentes» qui permettraient d'entrer en relation avec celles-ci et faire bouger les choses. Ces personnes étant fréquemment en marge de la société, leur trouver du travail ou une formation reste en général le problème numéro un.

En résumé, nous mettons la personne radicalisée au centre de notre démarche, mais nous essayons de dépasser l'horizon strictement individuel afin de comprendre son réseau.

Il est également important pour nous de soutenir le questionnement des assistants de Justice et de ne pas se satisfaire de réponses superficielles, parfois trop « politiquement correctes ».

Ce questionnement des assistants de Justice, en quoi consiste-t-il concrètement?

Quand, par exemple, une personne dont nous assurons la guidance nous indique qu'elle suit une formation, il ne faut pas s'en contenter, mais pousser le questionnement plus loin. Il faut se demander quelles sont ses motivations, ses projets, ses difficultés, etc. Il ne suffit pas de cocher la case «formation» sur son formulaire et de passer à la case suivante.

Il faut tenter de comprendre le sens que l'individu donne à sa démarche, évidemment sans tomber dans le harcèlement. Nous appelons cela le «questionnement responsabilisant», qui ne doit pas être assimilé à quelque procédé inquisitorial.

Chez les immigrés, le déficit d'intégration joue-t-il un rôle?

Beaucoup de choses se font à Bruxelles concernant l'intégration, notamment en matière de «discrimination positive». Dans certaines situations, on peut en effet s'interroger sur l'existence d'un phénomène d'auto-exclusion qui pourrait impliquer que certaines personnes se posent en victimes de l'exclusion sociale sans réellement chercher à s'intégrer, voire à s'assimiler.

Il faut malgré tout essayer de nourrir le plus possible le lien social et tenter de créer un sentiment d'appartenance à notre société au sein des populations d'origine étrangère. Cela constitue toutefois un travail de longue haleine, qui s'effectue dans l'ombre.

Il y a des raisons d'espérer: nous disposons d'un réseau d'associations très dense sur un petit territoire très peuplé. Nous n'avons pas de zones de non-droit, aucune banlieue où les services de l'ordre ne se rendraient pas. Les pouvoirs publics sont présents partout, ce qui n'est pas le cas partout en Europe...

Au niveau des chiffres...

Actuellement, on estime à quelques centaines le nombre de détenus radicalisés dans les établissements pénitentiaires belges. Concernant les personnes sorties de prison avec qui nous travaillons, nous ne sommes pas autorisés à dévoiler des chiffres.

Presque un an s'est écoulé depuis les attentats. Quelles mesures ont été mises en place depuis lors?

Au niveau de la prévention, nous avons lancé un numéro vert que peuvent notamment appeler les personnes ayant des craintes quant à des cas de radicalisation dans leur entourage. Une équipe de 15 personnes se charge de l'accueil téléphonique et accomplit un travail de type socio-psychologique avec des personnes déjà radicalisées ou en voie de radicalisation, ainsi que leurs proches. Cela se fait dans la confidentialité la plus stricte. Nous ne sommes pas là pour dénoncer les personnes en question, mais pour les aider.

Concernant le désengagement, nous avons mis en place une série de partenariats avec les villes et les communes, avec les établissements pénitentiaires et avec des organisations de la société civile pour réfléchir aux manières d'augmenter l'inclusion sociale. Nous envisageons aussi de travailler avec des mosquées quand la situation le réclamera. De surcroît, les libérés conditionnels sont suivis par un assistant de Justice.

Nous avons décidé de mettre en place un pôle-recherche dans notre nouveau service afin de mieux comprendre le phénomène de la radicalisation et de développer des réponses pertinentes quant à la question de savoir comment on pourrait l'enrayer.

Au début, les politiques ont beaucoup parlé de «dé-radicalisation» comme si celle-ci pouvait se faire à coup de baguette magique. On s'est très vite rendu compte que le problème est plus compliqué qu'il semble au premier abord...

**Comment votre équipe est-elle encadrée au niveau des nouveaux programmes ou services?
Vos collaborateurs se sentent-ils suffisamment soutenus?**

Nous travaillons sur deux niveaux: avec les justiciables en Maison de Justice et dans le centre d'appel. Le problème est de trouver de bons formateurs, car comme cette situation est relativement nouvelle, nous manquons de recul. Il faut commencer par faire mieux ce que nous faisons déjà. Il faut également tenter de mieux cerner la dimension religieuse, sans toutefois se focaliser exclusivement sur l'islam. En Belgique, nous avons un problème spécifique avec l'islam radical, mais il ne faut pas oublier que, dans d'autres pays européens, ces mêmes problèmes de radicalisation à la violence existent à l'extrême gauche ou à l'extrême droite de l'échiquier politique. L'extrémisme violent n'est pas exclusivement l'apanage de l'islam radical. La banalisation de la violence et la déshumanisation de l'autre existent dans d'autres courants de pensée.

Quelle est l'utilité du guide du Conseil de l'Europe, auquel vous avez fortement contribué?

Il est important d'établir des normes communes ou, a minima, un cadre de réflexion commun à partir duquel chaque pays peut essayer de trouver sa voie. Certes, tous les pays ne connaissent pas la même situation. Des recommandations qui semblent pertinentes pour un pays ne le sont pas forcément pour un autre. Néanmoins, compte tenu de la complexité de ce problème et du fait que la plupart des pays y sont confrontés à divers degrés, il semble primordial de créer une réflexion commune par rapport à ce phénomène. Cependant, il faut bien comprendre que celle-ci est évolutive. Nous insistons sur l'importance de réviser ce document au fur et à mesure que nos connaissances sur la radicalisation violente se développent. Etant donné que le Conseil de l'Europe représente une instance qui est le garant des droits de l'Homme, il est important qu'il prenne position sur ce problème. De ce point de vue, le Conseil de l'Europe ne fait que remplir sa mission. Le fait de réitérer certains principes fondamentaux concernant les qualifications du personnel, les conditions d'incarcération, etc. peut paraître redondant, mais nous estimons qu'il est bon de les rappeler constamment.

Auriez-vous des conseils pour les services de probation suisses?

Il faut créer des synergies pour avoir de la cohérence dans le travail des prisons et de la probation afin de bien pouvoir coordonner la sortie de prison. Il faut éviter la création d'un gouffre entre ce qui est prévu à la sortie de prison et la réalité, mais il faut veiller à la présence de professionnels pour collaborer avec la personne, si possible, déjà en milieu d'accueil afin de mettre en place un maximum de garanties. Bien entendu, chacun doit garder son rôle, mais il faut une collaboration étroite.

Strasbourg, mars 2017